



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

Mardi 20 juin 2023

Présidée par Mme Annabel Pulcrano, Présidente

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

### ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022
4. Communications de la Présidente
5. Assermentation d'un nouveau conseiller communal
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis N°1/2023 relatif aux comptes de l'année 2022
  - Rapport de la Commission de gestion
8. *Préavis N°2/2023 relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques (100m<sup>2</sup>) sur le bâtiment communal*
  - *Rapport de la Commission d'urbanisme*
9. *Préavis N°3/2023 relatif au réaménagement de la place de la salle de gym – demande de crédit complémentaire de CHF 14'300.-*
  - *Rapport de la Commission des finances*
  - *Rapport de la Commission d'urbanisme*
10. Préavis N°4/2023 relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, en intégrant un concept énergétique – demande de crédit de CHF 3 millions
  - Rapport de la Commission des finances
  - Rapport de la Commission d'urbanisme
11. Élection du Président(e) du Conseil communal
12. Élection du Vice-Président(e) du Conseil communal
13. Élection de deux scrutateurs(trices)
14. Élection de deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s
15. Élection de la Commission de gestion
16. Élection de la Commission des finances
17. Élection de la Commission d'urbanisme
18. Divers et propositions individuelles

## 1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel et relève 27 conseillers présents (la Présidente non-comprise).

Un conseiller excusé : M. Dominique Pioletti

## 2. Acceptation de l'ordre du jour

**Mme Annabel Pulcrano :** Vous avez tous reçu l'ordre du jour de cette séance sur lequel j'ai des modifications à apporter. La Commission d'urbanisme m'a informé qu'elle n'arriverait pas à faire le travail nécessaire pour les Préavis N°2/2023 et N°3/2023. Elle n'a alors pas pu me fournir les rapports demandés. En conséquence, les deux Préavis sont retirés de la séance de ce soir et les points 8 et 9 de l'ordre du jour sont retirés. Je reviendrai sur ce sujet sous mes communications. Nous allons voter à présent sur ces modifications séparément, d'abord le Préavis N°2/2023 puis le Préavis N°3/2023 et ensuite l'ordre du jour.

*On passe au vote.*

Retrait du Préavis N°2/2023 par 24 oui, pas d'avis contraire et 3 abstentions.

*On passe au vote.*

Retrait du Préavis N°3/2023 par 24 oui, 1 avis contraire et 2 abstentions.

*On passe au vote de l'ordre du jour.*

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

**Mme Annabel Pulcrano :** Je rappelle qu'un préavis ne peut pas être traité s'il n'a pas été étudié par une commission.

## 3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022

**Mme Annabel Pulcrano :** Je rappelle que la version définitive du procès-verbal est celle reçue début juin en version papier et non celle en version électronique de mars. A la demande du Préfet, nous devons faire une numérotation continue des pages des procès-verbaux. C'est pour cette raison que le procès-verbal commence à la page 163. Cela commence en début de législature et continue comme cela jusqu'à la fin de celle-ci, puis recommencera à la nouvelle. Avez-vous des rectifications à proposer ?

**M. Daniel Calabrese :** En page 177, le montant est de CHF 1'150'000.- et non CHF 1'250'000.-.

**Mme Annabel Pulcrano :** Sur l'enregistrement on entend le chiffre CHF 1'250'000.- alors nous n'avons pas modifié le procès-verbal. Mais dans ce cas, on peut accepter votre modification.

*On passe au vote.*

Le Procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

**Mme Annabel Pulcrano :** Je remercie la Secrétaire pour son travail.

#### 4. Communications de la Présidente

**Mme Annabel Pulcrano :** J'ai reçu le 11 juin dernier, de la part de 6 conseillers, dont 4 sont membres de la Commission d'urbanisme, une demande de convocation à une nouvelle séance du Conseil communal, selon l'art. 49 de notre Règlement.

*La Présidente lit de l'article 49 du Règlement communal de Buchillon.*

**Mme Annabel Pulcrano :** Cette demande est juste car elle a été faite par 6 conseillers.

*La Présidente lit la lettre de demande reçue.*

**Mme Annabel Pulcrano :** J'ai eu un peu de peine à comprendre cette demande car la Commission d'urbanisme a reçu les documents en avance, presque sept semaines avant la séance de ce soir. On ne m'a pas indiqué qu'il y avait un problème à faire ce travail avant le 11 juin dernier. La période estivale commence dans dix jours, ce sera compliqué d'organiser une séance car beaucoup de conseillers seront partis en vacances. De plus, il n'y aurait pas plus de temps pour la Commission de faire déjà une seconde séance la semaine prochaine.

Ces préavis n'étant pas urgents, je ne vais pas proposer de séance en juillet ni en août. Je ne veux pas non plus donner du travail aux commissions durant les vacances et risquer également de faire une séance en été et de ne pas atteindre le quorum.

Avec la Municipalité, nous nous sommes entretenus pour trouver une nouvelle date de séance complémentaire. J'aurais aimé proposer une séance début septembre mais la Municipalité n'est pas disponible avant la fin du mois. On se rapproche alors de la date de la séance du 10 octobre.

Je veux respecter la demande des six membres, mais est-ce que ça vous conviendrait alors de traiter ces deux préavis lors de la séance du 10 octobre ? Si ce n'est pas le cas, on peut retenir la date du 19 septembre mais en sachant que le 18 septembre est un jour férié et là encore on risque de ne pas avoir tous les membres du Conseil présents.

Je répète ma question aux six membres qui demande cette séance, est-ce que vous acceptez de remettre ces deux préavis à la prochaine séance d'octobre ?

**M. Jan Draper :** Je suis l'un des signataires. Cette demande fait suite à la surprise d'annulation de la séance de mars. Concernant les préavis, nous avons aussi la volonté de ne pas trop les retarder, malgré la surcharge de travail et quelques problèmes de coordination. Si la Municipalité est d'accord de traiter ces préavis en octobre, je ne suis pas contre.

**M. Antoine Du Pasquier :** Je dirais que ça dépend de ce qu'il y aura d'autre à traiter lors de cette séance d'octobre. Je crois savoir qu'il y a le dossier sur le PACom.

**Mme Annabel Pulcrano :** Lors de la séance d'octobre il y a toujours le vote sur le taux d'imposition ça c'est sûr. Le PACom ne viendra pas avant la fin de l'année.

**M. Lawrence Breitling :** Je voulais préciser dans mes communications sur quelle échelle de temps nous nous situons et le PACom et ce sera pour 2024.

**Mme Annabel Pulcrano :** Il se peut qu'il y ait un autre préavis qui vienne s'ajouter pour la séance d'octobre et les deux préavis retirés sont assez faciles à traiter.

**M. Antoine Du Pasquier :** Alors c'était notre seul bémol à faire une séance en octobre.

**Mme Annabel Pulcrano :** Si vous êtes d'accord les six signataires, on prévoit de traiter ces deux préavis à la séance d'octobre et on ne prévoit pas de séance en septembre ?

**M. Gregory Beth :** Étant l'un des signataires, je suis d'accord de traiter ces deux préavis en octobre si c'est confirmé qu'il n'y a pas d'autres préavis. On avait trois préavis à étudier pour cette séance dont un qui était très lourd, c'est pour cela qu'on n'a pas pu traiter les deux autres.

**Mme Annabel Pulcrano :** Comme dis précédemment, en octobre il y a toujours le taux d'imposition et c'est un préavis qui n'est pas trop « lourd ».

**M. Gregory Beth :** C'était mon seul souci, pour éviter de repousser continuellement, je suis personnellement favorable.

**Mme Annabel Pulcrano :** Le taux d'imposition ne concerne pas directement la Commission d'urbanisme mais la Commission des finances.

**M. Gregory Beth :** Oui, mais cela va prendre du temps sur la réunion du Conseil communal.

**Mme Annabel Pulcrano :** La durée de la séance n'est pas un facteur décisionnel dans ce cas.

**M. Gregory Beth :** Oui, je sais.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Je fais un rappel, le préavis relatif au taux d'imposition n'est pas impératif. En ce sens que, si la Municipalité ne présente pas de préavis relatif au taux, selon ma connaissance sur la loi des communes, le taux et ses éléments y référant sont reconduits de manière automatique. J'ai connu ce cas, il y a huit ou neuf ans. Si le Conseil communal souhaite travailler de manière allégée et si la Municipalité considère que le taux d'imposition à 52% ainsi que les autres taxes si référentes restent inchangées, et si j'ai blanc-seing classique du Conseil communal ce soir, nous pourrions ne pas avoir de préavis sur le taux d'imposition puisqu'il semble que les soucis du Conseil communal sont des soucis de charge de travail.

**M. Shai Sorek :** Je pense qu'une discussion sur le taux d'imposition concerne tout le monde et est important pour la Commune. Il mérite un préavis et une discussion.

**M. Jean Gnaegi :** Oui, le préavis concernant le taux d'imposition concerne la Commission des finances et prend en moyenne dix minutes ici en séance, pas plus. Les deux autres préavis ne sont pas non plus tellement chargés, je suis un peu surpris. Je remercie le municipal de nous annoncer qu'on peut se passer du préavis sur le taux mais pour lui c'est le même travail car il doit remplir le formulaire pour annoncer que le taux ne change pas. Alors oui on peut se passer de ce préavis car ce n'est pas un gros travail.

**M. Jean-Pierre Mitard :** M. Jean Gnaegi, ne me méprenez pas, je ne cherche manifestement pas à avoir moins de travail mais à alléger celui de certains conseillers. En revanche, je suis tout à fait d'accord avec votre intervention et celle du président de la Commission des finances.

**Mme Annabel Pulcrano :** Si l'on doit continuer cette discussion, on le fera au point 18 où on pourra reparler de cette séance complémentaire.

**Mme Annabel Pulcrano :** J'ai reçu la lettre de démission de Mme Sandra Breitling au Conseil communal.



*La Présidente lit la lettre de démission de Mme Sandra Breitling.*

**Mme Annabel Pulcrano :** A l'ordre du jour de ce soir, il y aura l'assermentation de M. Jan Krasnodebski qui est suivant sur la suite de la liste des suppléants.

J'ai reçu également une communication publicitaire sur les installations mobiles adaptatives 5G. Pour celles et ceux que ça intéresse le document se trouvera sur le bureau ou envoyé par e-mail sur demande.

J'ai reçu un e-mail de M. Benno Hirt au sujet d'une conférence donnée par Sebasol qui favorise le solaire thermique. J'ai laissé à M. Benno Hirt la possibilité de faire circuler cette information aux conseillers. Il nous en avait déjà parlé précédemment lors d'une séance du Conseil communal. Pour celles et ceux que ça intéresse, n'hésitez pas à aller lui parler.

J'ai reçu une demande de M. Carl Kyril Gossweiler au sujet de sa pétition de juin 2020 sur une erreur survenue lors du traitement de sa pétition. Le Bureau est en train de traiter sa demande.

J'ai reçu hier soir, comme les membres du Conseil communal, une communication de M. Carl Kyril Gossweiler avec ses observations sur le rapport de la Commission de gestion concernant le préavis N°1/2023.

M. Dominique Pioletti m'a informé de son congé sabbatique d'une durée de six mois, de juillet à décembre de cette année.

Autre communication, une commission *ad hoc* a travaillé dernièrement sur un projet de modification des statuts à la convention du conseil intercommunal de la protection civile du district de Morges. Je remercie la Commission pour son travail. Le texte final sera soumis plus tard au Conseil communal afin de voter sur cette modification statutaire.

Ce soir, nous essayons un nouveau système d'enregistrement, toujours pour essayer de faciliter la rédaction du procès-verbal. Veuillez s'il vous plaît parler fort, distinctement et une personne à la fois. Je vous rappelle que je dois vous donner la parole.

## **5. Assermentation d'un nouveau conseiller communal**

*Assermentation de M. Jan Krasnodebski en tant que conseiller communal par la Présidente.*

**M. Jan Krasnodebski :** Je le promets.

**Mme Annabel Pulcrano :** Félicitations, veuillez prendre place au sein du conseil. Le nombre de conseillers votants passent à présent à 28.

## **6. Communications de la Municipalité**

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Veuillez excuser l'absence de mon collègue M. Pascal Mercier qui est en déplacement professionnel.

J'ai une communication concernant les transports publics et la ligne du car postal 722 qui concerne Buchillon, Etoy, St-Livres et Lavigny. J'ai rencontré la DGMR (Direction générale de la mobilité et

des routes) ainsi qu'un représentant de chaque commune pour évoquer la possibilité de rajouter des courses qui manquent en soirée et le *week-end*. Nous avons convenu de l'ajout de deux paires de course en soirée du lundi au vendredi et sept paires de course le *week-end*. Le coût pour Buchillon est de CHF 1'597.- et les nouveaux horaires sont prévus pour 2024.

Pour les années suivantes les horaires ne seront plus convenus d'année en année mais de deux ans en deux ans.

Je vais évoquer la partie financière du hangar, nous venons de recevoir les dernières grosses factures, nous arrivons à bout touchant et pouvons confirmer que le budget CHF 1'150'000.- de crédit alloué a été respecté. En précisant, que dans ce montant il y a des éléments qui n'étaient pas prévus dans le préavis, tels les agencements intérieurs, les citernes pour accueillir le diesel, etc.... nous avons divers achats que nous avons intégrés dans le budget hangar et malgré cela nous avons réussi à respecter ce montant.

Les divers soucis sont presque tous réglés, notamment la peinture des portes extérieures qui devaient être refaites. Le 15 mai dernier, nous avons reçu la direction des travaux ainsi que l'entreprise du bois et celle de la maçonnerie. Nous voulions évoquer avec eux les problèmes de facture que nous n'étions pas prêts à payer, notamment des locations supplémentaires d'un montant d'environ CHF 15'000.- et du retard de livraison du bâtiment, non imputable à la Commune mais bel et bien aux entreprises. Ce sont ces éléments que nous avons réussi à régler ce jour-là, à savoir la prise en charge des entreprises du retard. Je suis personnellement assez soulagée.

En ce qui concerne la « place du Village », avec un avocat nous avons engagé une requête de preuve à futur. La garantie de construction arrivant à échéance en automne prochain, nous devons protéger nos intérêts. C'est pourquoi nous avons engagé cette requête, qui inclut la renonciation de prescription de la part de l'entreprise Guillet et qui nous permettra de revendiquer les travaux encore à réaliser. Depuis cela, cette entreprise se démène avec satisfaction à faire ce qui doit être fait car ils n'aimeraient pas entrer en procédure.

Le vendredi 1er septembre aura lieu la *garden party*. Elle sera prochainement évoquée dans la Gazette.

**M. Lawrence Breitling** : Premier point de mes communications, concerne le plan d'affectation communal (PACom), et à la suite de l'enquête publique réalisée, nous avons reçu au total 32 oppositions. Parmi ces oppositions huit sont de la même teneur, c'est à dire la même opposition signée par plusieurs citoyens. Ce qui revient à 24 oppositions, ce nombre nous paraît cohérent. Nous avons aussi reçu trois remarques de l'ordre de la technique.

La permanence du 24 mai passé sur les questions techniques du nouveau PACom s'est bien déroulée. Cela a permis à plusieurs personnes d'être renseignées de manière plus technique au sujet du plan d'affectation communal.

Petit rappel, pour savoir où nous en sommes et quelles sont les scénarios possibles, actuellement, il y a la mise à l'enquête publique, c'est une phase où on va se déterminer sur les oppositions, prendre position et organiser des séances de conciliation. Auquel cas il y a aura peut-être des modifications avec des mises à l'enquête complémentaires. Si ces séances de conciliation se passent bien, nous pourrons partir sur un préavis municipal et du coup faire une décision au Conseil communal. Mais il y a toujours des points d'interrogation et c'est dur à deviner le temps que cela va prendre. Et d'autant plus, si tout va bien il y aura encore l'approbation de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Avec cela c'est encore dur à prédire en termes de temps, c'est pour cela que je parle plutôt de 2024 concernant le préavis municipal.

Deuxième point, j'ai effectué un recensement d'emplacement pour la plantation d'arbre sur notre territoire communal urbanisé. Cela afin d'établir une vision à court, moyen et long terme des possibilités d'aménagement de ces zones de verdure de notre village, ce qui pourra ouvrir aussi à des futures stratégies d'aménagement. Ce travail vous sera communiqué mais je ne sais pas encore sous quelle forme.

Dernière communication, dans cette enveloppe j'ai réuni une petite collection de cartes postales historiques de Buchillon, achetées sur *Internet*. L'idée est de les numériser et les mettre sur le site communal sous une rubrique historique. J'aimerais aussi constituer un album afin que chacun puisse consulter ces cartes au guichet. C'est intéressant de voir comment était Buchillon à une certaine époque. Si vous trouvez des cartes ou d'anciennes photos du village, nous pourrions également les numériser et les ajouter.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Le contrat de prêt de financement avec la Poste pour Etoy-Sud arrive à échéance à la fin d'octobre, cette année. J'ai entamé des démarches auprès de différents organismes financiers pour contracter un nouvel emprunt qui sera de l'ordre de CHF 11 millions, puisque depuis les dernières années nous avons amorti l'emprunt. La place de la situation financière actuelle est assez volatile et il me paraissait important d'exposer la situation de la Commune avec nos besoins et attentes bien à l'avance puisque ces discussions ont été entamés en avril. De manière à ce qu'en phase finale de décision les différents partenaires financiers potentiels aient tous les éléments en main. De même que de notre côté, la Municipalité puisse bien évaluer l'impact des différents scénarios proposés par ces organismes. Je ne manquerai de continuer à vous informer sur la finalité de ces discussions.

**M. Pierre-Frédéric Guex :** J'ai deux informations à vous faire part. Tout d'abord sur la séance d'information du 29 juin prochain qui montrera l'utilisation de l'appareil défibrillateur. Puis sur un autre volet, c'est la formation spécifique de *First Responders* qui est nécessaire, et comme annoncé auparavant elle sera remboursée aux personnes qui présenteront leur attestation de réussite. Il y a déjà une dizaine d'inscrits pour la séance d'information.

Deuxième information, un avis de prudence a été émis par le Canton concernant les cyanobactéries. J'ai eu connaissance de cela que samedi alors j'ai placé une affiche aux deux plages, pour prévenir les nombreuses personnes qui viennent s'y baigner. Mais nous allons afficher ça de manière plus officielle. Je rappelle que c'est un avis de prudence, pour l'instant il n'y a pas eu de cas comme cela au lac Léman. S'il y a une accumulation de journées chaudes, ce n'est pas exclu qu'elles apparaissent avec une certaine température à la surface. A Neuchâtel ils ont eu des problèmes, ce sont les animaux qui sont le plus touchés comme les chiens, pour un adulte ce sera de l'ordre de problèmes intestinaux ou gastriques et plus important pour un enfant en bas âge. Sur l'affiche, il y a un numéro de téléphone à contacter en cas de problème.

## **7. Préavis N°1/2023 relatif aux comptes de l'année 2022**

*Lecture du rapport de la Commission de gestion par M. Daniel Calabrese.*

*Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Préavis.*

**M. François Gabella :** J'aimerais féliciter la Commission de gestion pour son travail très approfondi et la Municipalité pour avoir donné des bonnes conclusions sur la gestion des finances de la Commune. Il y a juste un sujet, sur lequel personne ne semble vouloir revenir, il s'agit de la question des CHF 41'000.- de frais juridiques. Et je pose la question à M. Carl Kyril Gossweiler, sur

laquelle je me suis déjà épanché lors la dernière séance, allez-vous continuer à faire ce genre de procédure ? Parce que vous avez inondé le Conseil communal avec un problème aux spams et d'utilisation de liste de distribution en envoyant une tartine pour vous justifier sur je ne sais quoi... Est-ce que vous allez continuer à polluer cette Commune avec des choses coûteuses ?

**M. Nicolas Bron :** J'aimerais saluer le travail énorme de nos municipaux, dans leur fonction car eux aussi ils ont parfois des doutes, j'ai pu m'entretenir à ce sujet avec un municipal. C'est pour cela que de les inonder encore plus sans réel aboutissement... M. Carl Kyril Gossweiler est-ce que vous avez vraiment conscience de l'effet que vous générez ? Je suis déçu de lire le point numéro 11 du rapport de la Commission de gestion et je vous invite à cesser cela immédiatement.

**Mme Annabel Pulcrano :** M. Carl Kyril Gossweiler vous souhaitez répondre ?

**M. Carl Kyril Gossweiler :** Je ne sais pas si quelqu'un a encore quelque chose à dire ? Je vous remercie de me donner la parole. M. François Gabella, c'est toujours la même chose... des fois vous êtes là, des fois vous n'êtes pas là.

J'ai fait effectivement des demandes à la Municipalité qui entrent dans le cadre de la l'Info et je suis également choqué qu'il y ait autant d'argent engager en frais d'avocat pour ne pas répondre à mes demandes d'information. Ce sont des demandes très simples que j'ai fait avec des jurisprudences. Pour le sujet des cahiers des charges, je suis désolé mais ils n'existent pas ? Car engager des frais d'avocat pour dire qu'on ne peut pas les donner ?

Je veux bien que la Municipalité engage des frais d'avocat mais il ne faut me rendre responsable de cet état de fait. J'ai posé des questions dans le cadre de la l'Info qui s'applique à tout le monde y compris à Buchillon. La liberté d'expression existe aussi. C'est dommage si la Municipalité ne veut pas répondre à des questions simples, on ne sait pas pourquoi ?

Il y a trois affaires qui sont devant la justice, je vous propose qu'on attende les résultats pour savoir si j'ai bien fait de déposer ces recours ou pas. Si les recours ne sont pas admis, j'en tirerai les conséquences. J'espère, si les recours sont admis que le Conseil communal dira que c'est dommage que la Municipalité se soit battue pour ne pas avoir donné d'information à un conseiller communal, régulièrement élu et citoyen. Pourquoi est-ce qu'on verrouille des informations assez simples ? qu'elle est la peur de donner une information ?

Pour finir, j'ai trouvé un article avec quelqu'un qu'on connaît dans cette salle dans lequel il dit : « Je n'ai aucune intention d'être un petit soldat à la solde du canton ». Merci.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Je me permets de répondre au nom de la Municipalité. Nous n'avons pas la connaissance du document qui a été fourni au Conseil communal par le concitoyen connu. Selon la formule consacrée, la Municipalité ne s'exprimera pas sur des dossiers qui sont en cours auprès des autorités juridiques, en particulier auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP). J'aimerais souligner que c'est le recourant M. Carl Kyril Gossweiler qui s'est adressé à cette autorité. Alors, je ne sais pas ce que vous en pensez-vous mais pour ma part et à titre personnel, qu'à moins d'être avocat je ne recommanderais à personne, et en particulier pas à une commune de se présenter auprès d'un tribunal sans un avocat conseil. Tout comme le recourant, nous attendons avec intérêt les décisions de la CDAP. Et espérons que les CHF 90.- par citoyen feront partie des dépenses que la Municipalité a demandé aux autorités compétentes, de manière à ce qu'aucune charge financière indépendamment de notre temps et de celui des employés, n'impact pas les finances communales.

**M. Jean Gnaegi :** Je pense que c'est intéressant de comparer les frais qui sont engagés par la Commune pour ces trois procédures avec le point d'impôt. Si on regarde le point d'impôt, CHF 80'000.-, sur une année CHF 40'000.- ça représente un demi-point d'impôt, mais c'est totalement faux. Si vous avez suivi la lecture du rapport de la Commission de gestion, 83% de nos revenus d'impôt partent aux péréquations et factures sociales et au fond, sur un point d'impôt, pour tous les citoyens, il nous reste un peu moins de CHF 14'000.-. Avec les CHF 24'000.- qui ont été engagés cette année c'est quasiment deux points d'impôt. J'imagine qu'il y aura encore des frais, et on est en train de parler de 3 à 4 points d'impôt. On va dire que la Commune tourne bien, mais non car l'année passée, la Commune a fait un déficit, alors si ça continue comme ça elle devra augmenter son point d'imposition.

**M. Jan Draper :** Il y a une chose que je ne comprends pas bien avec ces discussions. On parle des montants financiers engagés, de l'impact sur la Municipalité et sur les employés communaux pour répondre à ces demandes. Mais je n'ai jamais vraiment entendu une justification directe en disant : « oui, il y avait besoin de se mettre dans une situation où des recours sont nécessaires ». Les thèmes de la lettre de M. Carl Kyril Gossweiler me semblaient assez légers. Lorsqu'il y avait eu cette discussion en décembre, je pensais que les demandes devaient être ésotériques et difficile à trouver ou du temps dans les archives. Mais là j'ai l'impression qu'il s'agit de demandes légères et non-sujet à controverses et qui pourraient être expédiées assez vite. Il y a quelque chose qui me dérange aussi dans cette supposition directe d'aller dans une situation où il y a besoin de faire des recours ou faire des résistances à cela.

**Mme Annabel Pulcrano :** Les questions et les demandes de M. Carl Kyril Gossweiler génèrent des recherches de documents qui prennent du temps.

**M. Jan Draper :** Je parlais des trois demandes qui étaient référencées.

**M. François Gabella :** L'intervention de M. Jean Gnaegi ne me dérange pas car nous sommes dans un état de droit où les règles démocratie doivent être respectées. Même si cela dépasse les 3 points d'impôt on doit faire les choses correctement, je n'ai aucun problème avec ça. Ce qui me dérange, et on le voit dans ces interventions, ce sont les analogies avec des pratiques dans d'autres communes, souvent plus grandes que nous. Je peux les comprendre pour une commune comme Lausanne où il peut y avoir des enjeux plus importants, avec une administration plus forte et musclée et où l'on peut chercher un degré de détails qui est plus important.

Je suis l'un des plus vieux conseillers de ce conseil, j'ai également fait partie à l'époque du Conseil général. Depuis une trentaine d'année, on réussit à gérer les affaires de la Commune, je pense relativement bien, a-t-on toujours fait juste par rapport au Règlement ? Je n'en suis pas certain, mais il n'y a pas eu de gros problèmes. Tout d'un coup, on vient monter le niveau de formalisme de deux crans et cela génère un travail gigantesque. Comme l'a dit notre municipal M. Jean-Pierre Mitard, la Commune ne peut pas se permettre de répondre devant un tribunal en étant mal préparé et d'engager toute la responsabilité de la Commune sans conseil juridique. Je pose la question : à quoi servent ces interventions et qu'est-ce qu'elles changent de fondamental dans cette Commune ? Je pense qu'il y a une disproportion totale.

**M. Daniel Calabrese :** J'aimerais revenir sur ce qu'a dit M. Jan Draper, avec un petit sourire, parce qu'il a illustré exactement ce qu'il se passe. La Commission d'urbanisme n'a pas pu traiter deux préavis car trop de travail. C'est un parfait exemple, je ne tire pas la pierre, on a accepté. Vous venez d'illustrer ce qu'il se passe. Car quand vous avez un concitoyen qui intervient systématiquement sur de nombreux sujets et avec une littérature qui fait des centaines de pages, je peux le dire car en tant que Commission de gestion nous avons reçu beaucoup de papier à lire. C'est énorme comme temps de travail et pour rebondir ce qu'a dit M. François Gabella, nous sommes tous des miliciens. A un



moment donné, le conseiller communal M. Carl Kyril Gossweiler, pense peut-être que nous travaillons tous à 150% pour la Commune. Vous n'avez pas réussi à traiter deux préavis, on ne vous a pas tiré la pierre. On ne peut pas traiter autant de demandes, et on l'avait déjà signalé lors de l'exercice 2021 dans le rapport de la Commission de gestion, on avait évoqué un nombre exponentiel de demandes.

**M. Jan Draper :** Je ne disais pas cela pour tirer la pierre sur qui que ce soit. Je vous remercie aussi de votre compréhension par rapport à nos difficultés à la Commission d'urbanisme de n'avoir pas pu traiter les deux préavis. Je me posais la question sur le fond, est-ce que les demandes qui paraissent simples correspondaient à des frais très élevés ? Est-ce qu'il y a une proportionnalité ? J'étais surpris au regard du message qui avait été donné en décembre, où ça avait l'air d'être assez grave, surtout le *stress* au niveau des employés communaux. Au regard de dire, un cahier des charges ça ne semble pas compliqué à fournir ? Je ne veux encore une fois pas jeter la pierre.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Comme évoqué, je n'entrerai pas en discussion sur le contenu des dossiers. Lorsque c'est communiqué en séance du Conseil communal, lorsque c'est écrit au recourant que les cahiers des charges des employés communaux n'existent pas et sont oraux et font partie de la bonne pratique, peut-on m'expliquer pourquoi, on demande la production de documents qui n'existent pas ? C'est pour ce cas de figure que nous sommes contraints d'aller devant la CDAP. Et c'est bien la raison pour laquelle nous devons être accompagnés par un avocat. Parce que même en séance de conciliation avec un préfet, il avait été expliqué que ce document n'existait pas. Vous pouvez d'ailleurs lire le PV de la séance du Conseil communal où j'indiquais qu'ils étaient oraux. Ça a fait l'objet d'une communication de ma part. Comment voulez-vous qu'on matérialise et fournisse des documents qui n'existent pas ? Et sur ce sujet-là en particulier, nous en sommes à CHF 15'000.-.

**M. Nicolas Bron :** Sur le point 11 du rapport de la Commission de gestion, M. Carl Kyril Gossweiler inonde, paralyse et c'est systématique. Ce que vous venez de dire c'est la pointe de l'iceberg et je comprends tout à fait que les municipaux doivent recourir à un avocat conseil auprès des tribunaux.

**Mme Tima Mujezinovic :** Est-ce que c'est la volonté du village que nous représentons, à faire des détails sur des sujets bizarres ? Car à présent le Conseil communal est devenu une bataille avec deux camps. Est-ce que le village a la volonté de cesser cette bataille ? Est-ce que les choses peuvent revenir comme avant ?

**Mme Annabel Pulcrano :** Je suis d'accord avec vous, c'est regrettable d'en arriver à ce point-là.

**M. André Monnard :** Je trouve qu'on oppose les avis juridiques et le bon sens. Je pense que s'il y avait plus de bon sens partout ça serait plus simple. Je dis ça, je ne dis rien.

**Mme Annabel Pulcrano :** Je vous remercie, oui on a toujours voulu véhiculer le bon sens et la bienveillance et on aimerait bien que ça redevienne une norme dans la Commune.

*Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.*

Le Conseil Communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal N°1/2023
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

1. D'adopter les comptes de l'année 2022 tels que joints en annexe au présent préavis ;
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'exercice 2022.

**8. Préavis N°2/2023 relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques (100m<sup>2</sup>) sur le bâtiment communal**

*Préavis retiré.*

**9. Préavis N°3/2023 relatif au réaménagement de la place de la salle de gym – demande de crédit complémentaire de CHF 14'300.-**

*Préavis retiré.*

**10. Préavis N°4/2023 relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, en intégrant un concept énergétique – demande de crédit de CHF 3 millions**

*Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Gabriel Mercier.*

*Lecture du rapport de la Commission d'urbanisme par M. Jan Draper.*

*Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Préavis.*

**Mme Annabel Pulcrano :** D'abord nous parlerons du Préavis puis de l'amendement.

**Mme Monica McDonnell :** J'ai fait des recherches sur le *microgrid* car je trouve que c'est l'élément le plus élevé des travaux, en raison du coût des canaux. La technologie change très vite pour les panneaux solaires, en trois ans c'est déjà fini. Avec les figures de consommation et production d'électricité pour les deux bâtiments, je pense que le *microgrid*, sur ce projet est inutile pour Buchillon. J'ai consulté des experts et chaque bâtiment produira plus d'électricité qu'il n'en consomme, donc il n'y a pas d'énergie qui circulera sur le *microgrid*, sauf pour le bunker nucléaire. Avec le coût pour le *microgrid*, le délai de récupération du projet est d'environ trente ans. Un projet « normal » a un délai de quinze ans, et les mieux 9 ans. Je pense que l'argent dépensé pour le *microgrid* est complètement gaspillé. Il serait mieux utilisé en installant des batteries, cela permettrait d'utiliser l'énergie excédentaire pendant la nuit et le prix serait aussi beaucoup plus bas.

**Mme Annabel Pulcrano :** Avez-vous partagé votre réflexion et les suggestions de l'expert avec les Commissions ?

**Mme Monica McDonnell :** Non.

**M. François Gabella :** J'ai deux points. Le premier, les CHF 3 millions sont pour remettre l'aspect énergétique de ces bâtiments au goût du jour et une deuxième tranche d'investissement pour remettre les surfaces et les volumes au goût du jour. Quand on prend une décision, on aimerait avoir



l'entier du paquet. Ça m'intéresserait de savoir qu'elle est l'investissement global pour rénover ces logements et ces volumes, qu'on puisse avoir une vue d'ensemble.

Deuxième point, concernant l'utilisation de batterie. Pour faire simple, en été on produit à fond de l'énergie et les bâtiments communaux en consomment relativement peu. Qu'on ait un *microgrid* ou pas, on ne va pas pouvoir consommer cette énergie. Le seul moyen de l'utiliser, c'est de la stocker dans des batteries, batteries qui sont onéreuses. Or ce que l'on pourrait économiser, je ne connais pas les tarifs de la Romande Energie mais ils nous rachètent l'électricité à environ 15 à 18 centimes, alors qu'ils nous la facture à 33 centimes environ. Donc on peut, en gardant cette énergie gagner 15 à 18 centimes. Si on essaie d'amortir le prix des batteries par cette marge réalisée, on va arriver à un rendement relativement faible, je pense que c'est un point qui serait un point à réexaminer. Mais à mon avis probablement le *microgrid* est relativement sophistiqué pour ce que l'on veut faire.

**M. Antoine Du Pasquier :** Effectivement, l'idée de la batterie est quelque chose qui permet d'utiliser l'énergie de manière plus efficace qu'un *microgrid* et aussi niveau coût car les batteries coûtent chers. Mais en regardant le détail du *microgrid* c'est quelque chose qui revient très cher également. Du coup, les batteries seraient beaucoup moins onéreuses que le *microgrid*.

**M. Beat Schmied :** Aux Etats-Unis, les familles possédant des panneaux solaires ont des batteries Tesla dans leur maison et ils ne donnent l'électricité produite à quelqu'un d'autre. On a ça aussi pour la ventilation de nos abris PC, on garde cette électricité pour nous et on la met là où l'on en a le plus besoin. Ça c'était mon premier point.

Concernant les appartements à côté, comment avez-vous prévu les travaux ? Je vois mal quelqu'un se rendre dans son appartement au moment de l'arrachage des fenêtres et qu'on effectue les travaux d'ordre énergétique, puis après six mois, on revient et on change la cuisine, l'on casse à nouveau tout. Ces travaux devraient être fait en une seule fois.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Pour les rénovations intérieures, les deux cuisines ont été changées il y a quelques années. Et typiquement les travaux que l'on a mis au budget 2023, CHF 25'000.- pour procéder à des rénovations intérieures, à savoir la peinture, l'arrachage de moquettes, le remplacement du parquet etc... n'ont rien à voir avec ça. Les travaux qui sont concernés dans ce préavis c'est remplace toutes les fenêtres, c'est indispensable et assez urgent. Il s'agit ici surtout de l'enveloppe extérieure, la toiture et enlever l'amiante. Cela ne concerne pas les rénovations intérieures des villas. Les travaux vont être en cours tout prochainement, mais ça ne concerne pas ce préavis. J'espère avoir répondu à votre question.

**M. François Gabella :** Ils seront alors au goût du jour ?

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Oui.

**M. François Gabella :** Les bâtiments seront bien isolés ?

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Absolument. Actuellement les habitants des villas doivent poser des boudins au bas des fenêtres pour empêcher le froid d'entrer. Et la deuxième urgence, c'est la chaudière à mazout qui est sur le point de rendre l'âme.

**M. Lawrence Breitling :** J'ajoute un détail technique pour répondre à M. Beat Schmied, le remplacement des fenêtres se fait de manière assez courante dans les rénovations de bâtiment. Ça peut être une gêne pour les habitants mais c'est quelque chose qui peut être organisé de manière échelonnée pour que ce ne soit pas trop long.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Idéalement pas en hiver.

**M. Lawrence Breitling :** Oui, idéalement pas en hiver, c'est pour cela qu'un architecte a été mandaté pour cette direction de travaux et ça pourrait se faire de manière rapide.

**M. Beat Schmied :** J'ai encore une question concernant le bâtiment dans lequel nous sommes, qui est encore bien. Si je prends uniquement le poste « Construction du bois », on parle d'escalier mais je ne vois pas lequel il faut changer ? On a un montant de CHF 220'000.-, sans les CHF 75'000.- pour démonter tout le toit, je trouve que c'est extrêmement lourd, car tout ce qu'il y a là semble bien fonctionner et en bon état. Je ne comprends pas pourquoi il faut refaire l'escalier ?

**M. Lawrence Breitling :** Le poste « Construction en bois » concerne surtout la charpente. De quel chiffre vous parlez exactement ?

**M. Beat Schmied :** A partir du point 214 jusqu'au 214.6, je trouve que c'est beaucoup pour quelque chose qui existe déjà.

**M. Lawrence Breitling :** Le mot escalier est une dénomination de CFC, il ne faut pas s'y attarder. Mais on voit que dans le chapitre en-dessous, cela concerne l'isolation des plafonds, c'est tout ce qui correspond au démontage de la couverture et à la ré isolation de la construction en bois. Puis il faut refaire le lattage, le contre-lattage et la sous-couverture, tout cela est compris sous le poste CFC 214 « Construction en bois ».

**M. Beat Schmied :** Mais le poste « Démontage » c'est à part, chiffre 113 c'est CHF 66'000.- c'est encore en plus ?

**M. Lawrence Breitling :** Ça c'est la partie « Démontage », où l'on on dépose, puis on évacue avec également les taxes d'évacuation. Après il faut reconstruire la sous-couverture avec les panneaux d'isolation, le lattage, le contre-lattage, la sous-couverture, etc... je ne vais pas entrer dans les détails. Ça part de la tuile jusqu'à l'isolation et avec un grand nombre de matériaux différents.

**M. Beat Schmied :** Bien sûr, mais on aurait pu faire ça aussi pour CHF 1'200'000.-, il y a deux ans, on est d'accord ?

**M. Lawrence Breitling :** Il ne faut pas comparer avec ce qui avait été proposé il y a deux ans car on ne proposait même pas de panneaux photovoltaïques.

**M. Antoine Du Pasquier :** Si la seule différence ce sont les panneaux photovoltaïques ça fait très cher le panneau. On avait fait des études comparatives, on a été chercher des prix pour des installations de différentes tailles, avec l'ajout de panneaux photovoltaïques supplémentaires par rapport à l'ancien préavis ne justifie pas cette différence de prix.

**M. Lawrence Breitling :** La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) propose un guide de construction qui compte huit phases, du premier coup de crayon jusqu'à la remise des clés. Actuellement, nous sommes dans la phase 1 que l'on peut appeler phase de définition des objectifs et à mi-chemin avec la phase 2, qu'on appelle études préliminaires, où l'on définit un budget cadre et où on énonce les besoins. Nous concernant c'était de décrire un budget pour la rénovation énergétiques des bâtiments. Du coup, avec ce budget ça nous permettrait d'étudier des méthodes comme les batteries ou alors au lieu de mettre des panneaux photovoltaïques standards d'étudier la version un peu plus onéreuse qui ont des formes de tuiles ou encore des panneaux de couleur orangé qui se fondent mieux dans la toiture. C'est pour cela qu'on essaie de définir un budget cadre car c'est impossible de figer le projet aujourd'hui, cela fluctue comme tous les projets.

**M. Jan Draper :** Effectivement, ces chiffres étaient un gros sujet de discussion pour la Commission. Quand on a essayé de comparer 2020 et 2023, une des manières était d'enlever le solaire des deux. Alors là ça devient des projets très comparables, avec quelques petites différences qui vont dans un sens ou dans l'autre mais si on enlève le solaire en 2020 on arrive à CHF 1,21 million et si on enlève le solaire en 2023, on a environ CHF 2,47 millions donc ça fait une grosse différence. On s'est amusé à dire que s'il y avait une grosse inflation de 3% avec le projet de 2020 on serait à environ CHF 1,6 millions maintenant. Donc il y a quand même une grosse différence, d'où notre inquiétude au sein de la Commission d'urbanisme. C'est aussi dû au budget cadre avec beaucoup de choses à définir mais ça dépend si on est confortable avec ça, de laisser une telle marge de manœuvre ou pas. C'est aussi une des raisons pour laquelle à la Commission d'urbanisme, on a proposé de ramener ce budget un peu plus bas, que ce soit un peu plus cohérent à celui de 2020, même si ce ne sont pas des estimations précises.

**M. Jean Gnaegi :** Je rejoins en partie les remarques de la Commission d'urbanisme. Si on compare les deux projets, dans le précédent crédit on faisait la rénovation de l'isolation de ce bâtiment, des villas et l'enveloppe thermique extérieure et c'était déjà cher et compliquée. Je comprends bien qu'on décide d'y renoncer car ça aurait été compliqué et probablement pas esthétique. Pour le deuxième projet, on va enlever l'isolation périphérique, rajouter les panneaux solaires et le *microgrid*. Le gap entre les deux crédits est énorme et je pense que l'erreur dans ce projet c'est qu'il aurait fallu demander un crédit d'étude qui soit assez confortable, puisque c'est un projet compliqué et là je rejoins ce qui a été dit sur les différentes variantes. Normalement, sur un projet comme cela on demande un crédit d'étude. Aujourd'hui, on est un peu méchant et vous allez penser qu'on remet en cause vos compétences financières et les études que vous avez demandé, mais il eut été préférable, et ça peut toujours se faire, de demander un crédit d'étude de manière à arriver non pas à la phase préparatoire mais à un stade un petit plus avancé.

**M. Lawrence Breitling :** L'idée n'est pas de dépenser tout le montant de ce crédit. On arrivera à la phase des appels d'offre et avec des carnets de soumission surement très épais qui seront envoyés aux entreprises avec tout le protocole. Une fois que les différentes offres des entreprises seront arrivées le montant sera réadapté voire plus bas. C'est le principe des soumissions, de demander des offres anonymes afin de les comparer. Mais nous ne sommes pas encore arrivés à cette phase.

**Mme Annabel Pulcrano :** D'autres commentaires à ajouter sur l'amendement proposé par la Commission d'urbanisme ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Un point complémentaire d'ordre financier et stratégique. En rebondissant sur ce que vient d'évoquer M. Jean Gnaegi. Il aurait été possible de passer par un crédit d'étude mais le raisonnement de la Municipalité sur ce point était que c'est un projet complexe. Les travaux qui ont été menés par mes deux collègues dans le cadre de la réalisation du préavis, que ce soit un crédit d'étude ou d'une demande de crédit, celui-ci aurait été le même. En clair, on aurait perdu encore une année. Si je dis ça, c'est parce que les résultats de cette analyse complexe avec ses différentes variantes, qu'on a dû évaluer ou écarter, on a eu la volonté au sein de la Municipalité de venir avec une solution, quand bien même les différentes variantes ont été exposés à la Commission d'urbanisme. De ce fait, avec un crédit d'étude peut-être que ce préavis-là aurait été plus précis en termes de montants mais il aurait été proposé que dans le courant ou fin 2024. On risquait de s'embarquer à la fois dans un projet de fin de législature. C'est pour ces raisons qu'on a choisi d'éviter le crédit d'étude. Ça c'était le premier élément pour un peu exposer ce qui a été vécu par mes deux collègues qui ont travaillé là-dessus.

Le deuxième élément que je voulais évoquer c'est que j'entends bien que c'est un montant important, mais il faut ne pas oublier deux choses, premièrement l'analyse intéressante menée par la

Commission des finances, si d'aventure on devait aller vers un budget de 2.5 millions, la réalité en termes de *cash-flow* pour la Commune ne serait que de l'ordre de CHF 12'000.- par année.

Deuxièmement, je suis enclin à suivre certaines des recommandations de la Commission d'urbanisme, en particulier sur les batteries, sur l'autonomisation ou sur le fait d'écarter le *microgrid*. En revanche je crois tout de même qu'autant la Commission d'urbanisme a apporté ses compétences dans des domaines techniques relatifs à ce préavis, autant je suis d'avis que la Commission des finances vous oriente aussi sur les capacités financières de la Commune. Comme précisé par mon collègue M. Lawrence Breitling, il ne s'agit pas d'utiliser la totalité du crédit mais de procéder à une procédure d'appel d'offre public qui va assurément aboutir à des prix avantageux. Et nous pourrions peut-être nous réjouir d'arriver à un montant inférieur à CHF 2.5 millions. En revanche, si dans la cadre de cette procédure d'appel d'offre public, nous nous rendons compte que nous sommes au-dessus du prix, le projet prendrait du retard et ce serait dommageable. C'est aussi pour cela qu'au sein de la Municipalité, on défend cette idée d'apporter du confort avec ce budget afin d'être certain qu'on réalise ce projet et qu'on envisage certaines améliorations proposées.

**M. Antoine Du Pasquier :** J'ai une question sur les procédures d'appel d'offre, est-ce qu'elles concernent aussi les honoraires ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** La réponse est non. La procédure relative aux conseils d'accompagnement sont des montants qui sont inférieurs. En revanche, ce que je voulais souligner, en lien avec la remarque de la Commission d'urbanisme, un bureau de conseil lorsqu'il annonce des montants, si la résultante de l'appel d'offre a des montants significativement inférieurs, il ne peut que s'en réjouir, or pour être clair, la réserve de CHF 300'000.- vient uniquement de la Municipalité et non pas des entités de conseils.

**M. Antoine Du Pasquier :** Quelle est le montant minimum pour les appels d'offre ? Car je vois que l'on est à : frais d'architecte CHF 177'000.-, ingénieur CVSE CHF 97'000.-, ingénieur-électricien CHF 51'000.-. Ce n'est pas soumis aux appels d'offre ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Ce sont à chaque fois des compétences différentes dans des phases différentes. Je n'ai pas dit qu'ils n'étaient pas soumis à des appels d'offre, mais qu'ils n'étaient pas soumis à la procédure d'appel d'offre public. Ce qui est tout à fait différent. Pour être clair, pour reprendre les deux préavis d'investissement, celui relatif au hangar et celui à la machine de chantier. Pour le cas de la machine de chantier, nous avons fait un appel d'offre sur invitation avec capacité de négociation par la suite. Nous avons envoyé cela à cinq entreprises. Elles nous ont répondu en non-concurrence, c'est-à-dire sans qu'elles sachent quelles étaient les autres entreprises. Concernant le hangar on n'était pas en procédure d'appel d'offre public, parce que les montants étaient inférieurs aux montants exigibles, on était en procédure d'appel d'offres sur invitation.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** A chaque fois, il y a un système de notation, il y a le prix qui entre en ligne de compte, le fait que les assurances sociales soient payées, etc... il y a toute une catégorie de critères, et l'entreprise qui obtient la meilleure note décroche le mandat. C'est valable pour tous, pour les ingénieurs CVSE ou pour les électriciens. C'est ce qu'on a fait aussi pour le hangar.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Mais c'est une autre procédure technique qui ont été générés différemment. Pour information, la procédure d'appel d'offre public est coûteuse dans son accompagnement mais pour laquelle on est obligés d'annoncer les montants concernés.

**M. Antoine Du Pasquier :** Merci.

*Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.*

Le Conseil Communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal N°4/2023
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

*Vote sur la proposition d'amendement du texte de la Commission d'urbanisme comme suit :*

- 1) *D'adopter le préavis N°4/2023 avec la modification suivante :*
  2. *Remplacer le montant du crédit de CHF 3'000'000.- par CHF 2'500'000.-*

- Vote sur l'amendement sur le préavis par 10 voix, 10 avis contraires et 6 abstentions

*La Présidente a le vote prépondérant et vote contre l'amendement.*

- Refuse l'amendement par 11 voix, 10 avis contraires et 6 abstentions

*Vote sur le préavis.*

- Accepte par 20 voix pour, 1 avis contraire et 6 abstentions :

1. D'approuver le Préavis municipal N °4/2023

2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3 millions destiné à financer les travaux de rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, sis Rue Roger de Lessert 12 et 14, en intégrant un concept énergétique ;

3. D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités de la commune ou, cas échéant, d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire ;

4. D'amortir ce montant en une fois sur le fonds de réserve.

## **11. Élection du Président(e) du Conseil communal**

*La Présidente demande au Vice-Président de présider la séance pour l'élection du Président.*

**M. Nuot Dorta :** Est-ce qu'il y a des propositions ?

**Mme Annabel Pulcrano :** Je me suis renseignée sur ce sujet, s'il n'y a pas de nouveau candidat on ne peut pas quitter cette séance tant qu'il n'y a pas un nouvel élu. Pour éviter cette situation, je me présente encore une année à la présidence.

Mme Annabel Pulcrano est réélue tacitement.

## **12. Élection du Vice-Président(e) du Conseil communal**

**Mme Annabel Pulcrano :** Je propose M. Beat Schmied.

**M. Beat Schmied** : J'accepte volontiers.

**Mme Annabel Pulcrano** : Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. Beat Schmied est élu tacitement.

### **13. Élection de deux scrutateurs(trices)**

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit est réélue tacitement.

M. Nuot Dorta est réélu tacitement.

### **14. Élection de deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s**

M. Jack Pulcrano est réélu tacitement.

M. François Bolomey est réélu tacitement.

### **15. Élection de la Commission de gestion**

M. Daniel Calabrese est réélu tacitement.

M. Nuot Dorta est élu tacitement.

M. Jean Gnaegi est réélu tacitement.

M. Jeanny Perrin est réélu tacitement.

### **16. Élection de la Commission des finances**

M. Erik Fruijtjer est réélu tacitement.

M. Gabriel Mercier est réélu tacitement.

M. Shai Sorek est réélu tacitement.

Mme Laeticia Soubies est élue tacitement.

### **17. Élection de la Commission d'urbanisme**

M. Gregory Beth réélu tacitement.

M. Jan Draper est réélu tacitement.

M. Antoine Du Pasquier est réélu tacitement.



Mme Monica McDonnell est élue tacitement.

**Mme Annabel Pulcrano :** Je conseille aux nouveaux membres de lire les articles de notre Règlement du Conseil communal et surtout les articles 37 à 48 sur le fonctionnement des commissions. Si nécessaire, nous pourrions planifier une séance d'information à ce sujet.

## **18. Divers et propositions individuelles**

**Mme Annabel Pulcrano :** Les membres qui ont demandés une deuxième séance, êtes-vous d'accord de remettre les deux préavis à la séance du 10 octobre ? J'aimerais clarifier ce point.

**M. Antoine Du Pasquier :** Si le seul autre préavis est sur le taux d'imposition, alors oui aussi.

**Mme Annabel Pulcrano :** M. André Monnard êtes-vous également d'accord ?

**M. André Monnard:** Oui.

**M. Beat Schmied :** Il y a prochainement la séance pour le défibrillateur et je vous remercie de l'avoir installé mais personne ne sait encore comment il marche. Je trouve que ce serait important que chaque personne habitant à Buchillon connaisse le fonctionnement et puisse l'utiliser pour aider un proche. Ou alors savoir utiliser l'application afin de trouver quelqu'un au plus près qui pourrait aider une personne en difficulté. Même si on n'a pas fait le cours soi-même ça serait important que la Municipalité transmette une information, et pas uniquement sur la Gazette, de ce qu'il faut faire pour profiter de cette installation.

**M. Pierre-Frédéric Guex :** Je vous remercie pour cette remarque, c'est une formation qui est ouverte à tout le monde. Il y aura apparemment dix participants le 29 juin pour la formation qui sera donnée par les représentants de la marque de l'appareil. Ensuite, il y a ceux qui voudront s'inscrire et faire la formation de *First Responders* et qui seraient appelés à ces moments-là. Car le but est que quelqu'un en difficulté appelle le 144 qui sont tout de suite prévenus dans la région et qui possèdent un programme qui les informe où se trouve le défibrillateur. C'est que comme ça qu'on pourra sauver des vies. L'appareil ne peut fonctionner tout seul. Pour le moment, il y a environ quinze personnes qui participeront au cours et si on a d'autres candidats on pourra refaire une formation.

**M. Beat Schmied :** Merci pour votre réponse. Si je comprends bien, nous sommes environ 680 habitants et il n'y a que quinze qui sauront faire fonctionner le défibrillateur ? Il faudrait que les autres habitants sachent comment atteindre quelqu'un qui sait comment ça fonctionne, c'est ça qui est important. C'est pour ça qu'il faut cette application ou alors savoir comment marche défibrillateur, ça ne doit pas être si compliqué. Même si on n'est pas *First Responders* on peut appeler et en trouver un.

**M. Pierre-Frédéric Guex :** Après la formation qui va être donné jeudi, ce ne sera pas une obligation d'être *First Responders*. S'il y a plus de candidats par la suite nous ferons d'autres formations du défibrillateur.

**M. Carl Kyril Gossweiler :** Ce défibrillateur a été voté à l'unanimité par le Conseil communal. Dans ce sens est-ce qu'on pourrait faire une petite formation avant une séance ? Peut-être en hiver lorsque le jour se couche tôt ? Qu'au moins la trentaine de membres que nous sommes soit au courant.



**M. Pierre-Frédéric Guex :** Bien entendu, s'il y a des candidats au sein du Conseil communal qui sont intéressés à suivre cette formation avant une séance comme vous venez de le proposer, nous y sommes ouverts. Il suffit d'appeler le représentant de la formation. Celle-ci coûte CHF 400.-.

**Mme Annabel Pulcrano :** D'autres questions ?

**M. Jan Draper :** J'aimerais remercier M. Pierre-Frédéric Guex pour l'organisation de la visite de la station d'épuration à St-Prex, c'était très intéressant.

**M. Pierre-Frédéric Guex :** Merci, c'était très intéressant aussi pour moi.

**M. Antoine Du Pasquier :** J'ai une question concernant l'établissement public de Luna, le restaurant l'Accent. Il me semble que le bail à loyer arrive à échéance après cinq ans, est-ce qu'il va être renouvelé tacitement ? Où allez-vous faire un appel d'offre ? Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu à ce niveau ?

**M. Pierre-Frédéric Guex :** Pour l'instant, tout se passe bien et les loyers sont payés. Il n'y a pas de raison de ne pas reconduire le bail à loyer.

**M. Antoine Du Pasquier :** Le projet a subi une déviation par rapport à ce qui avait été prévu initialement par les locataires.

**M. Pierre-Frédéric Guex :** C'est sûr qu'il y a eu une déviation par rapport à ce qui avait été prévu initialement, mais on a un restaurant qui fonctionne bien par rapport à d'autres établissements dans d'autres communes.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** J'ai un complément à ajouter, suite au changement de gérance et que l'un des deux associés se soit retiré, nous avons reconclu le bail à loyer le 1er juillet 2022. Il n'y a pas eu d'appel d'offre. Autre information, depuis le 1er janvier la salle du haut de l'Accent a été relouée, information qui avait déjà été communiquée antérieurement.

**M. Antoine Du Pasquier :** C'est assez surprenant.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Depuis sa location, cette salle est beaucoup mieux occupée que jusqu'à maintenant. Buchillon est bien achalandée en termes de salle à la location et celle-ci n'était pas beaucoup sollicitée.

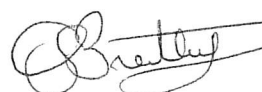
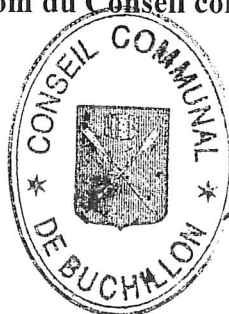
**Mme Annabel Pulcrano :** S'il n'y a pas d'autres questions, je clos la séance. La prochaine aura lieu le 10 octobre prochain. Je vous souhaite un bel été.

*La séance est close à 22h18.*

**Au nom du Conseil communal**



**La Présidente :**  
Mme Annabel Pulcrano



**La Secrétaire**  
Mme Sandra Breitling

